

# Termes de référence

## Appui à l'établissement du mandat du Comité binational des instances de coordination nationale d'Algérie et de Tunisie

8 novembre 2023

---

### Contexte

Une allocation du Fonds mondial, unique conjointe pour l'Algérie et la Tunisie (dénommée subvention multi-pays Afrique du Nord »), pour la période de financement 2023-2025 a été communiquée aux deux CCM en décembre 2022, pour un montant de US\$ 9, 551,333 pour la riposte au VIH/sida. L'Algérie dispose jusqu'au 31 décembre 2023 d'un financement de transition tandis que la Tunisie d'une subvention « NFM3 » qui court jusqu'au 31 décembre 2024. Afin de consolider ces 2 financements en une subvention multi pays, le Fonds mondial a demandé qu'une requête conjointe soit présentée en 2023 pour une période de mise en œuvre courant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Par la suite, les CCM Algérie et Tunisie se sont accordés sur la délégation partielle de leurs attributions à un comité de coordination conjoint (dit ci-après « comité binational ») composé d'un nombre restreint paritaire et à parts égales de leurs membres respectifs, avec pour objectif

- la préparation et la soumission conjointe de la nouvelle subvention Multi pays Afrique du Nord. Son terme a été limité au 31 décembre 2023.
- de satisfaire aux

critères d'éligibilité du Fonds mondial 1 & 2 comme suit :

---

- La coordination selon des procédures transparentes et inclusives de la demande de financement, aux niveaux national et régional ;
- L'emploi d'une procédure ouverte transparente de sélection d'un Bénéficiaire Principal (BP) unique chargé de la mise en œuvre de la future subvention.

Dans le même temps, les CCM nationaux ont été chargé d'assurer la conformité des critères d'éligibilité 3 à 6.

A présent, la requête de financement conjointe a été soumise avec succès et la sélection du BP coordonnée par le comité binational en collaboration avec les deux CCM a été acceptée par le Fonds mondial à la suite de quoi la subvention conjointe est passé au stade d'établissement (Grant Making). La signature du nouvel accord, est prévue avant la fin 2023.

Alors que le mandat du comité binational a été rempli dans sa totalité et que celui s'achève fin décembre 2023, la question de la gouvernance de la subvention conjointe à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 s'impose. Par décision du Fonds mondial datant de mars 2023, les deux CCM devraient s'accorder sur un mécanisme de gouvernance et de suivi stratégique de la future subvention conjointe en se conformant aux critères d'éligibilité 1 à 6 du Fonds mondial. Les deux CCM souhaitent la prorogation du comité binational et des deux CCM avec toutefois des mandats différents et complémentaires dans la gouvernance de la nouvelle subvention avec maintien aussi de l'OVS des deux CCM.

### Portée et objectif

L'objectif de la consultance est i) d'établir le mandat du comité binational à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et ii) de fournir des recommandations sur la mise à jour des principaux documents cadres des deux CCM à l'effet de les aider à remplir efficacement leurs fonctions.

L'assistance sera fournie en mode mixed par un consultant expérimenté dans les processus de gouvernance des organes multipartites.<sup>1</sup>

### Tâches et indicateurs

On s'attend à ce que le consultant effectue les tâches ci-dessous.

Tâche	Indicateur
Comprendre et maîtriser les exigences du Fonds mondial en particulier les critères d'éligibilité et les missions clés dévolues aux CCM comme définies dans la politique en matière des CCM. Faire une revue des documents internes pertinents des CCM et de leur composition.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents consultés en rapport avec la politique en matière des CCM et le projet d'Evolution<sup>2</sup>.</li> <li>• Revue réalisée des documents clés de gouvernance et la composition des CCM</li> </ul>

<sup>1</sup> Il pourrait s'agir de plusieurs consultants, un pour chaque pays, par exemple.

<sup>2</sup> <https://www.theglobalfund.org/en/country-coordinating-mechanism/>

	Algérie et Tunisie (à préciser).
Consulter et impliquer les secrétariats des CCM et les membres des groupes de travail ad hoc constitués par les deux CCM qui peuvent comprendre les membres du comité binational sortants, du comité de suivi stratégique et d'éthique. Tous les groupes constituant les CCM devraient être pris en compte.	Réunions (à préciser) tenues avec les principales parties prenantes y compris des hauts fonctionnaires du gouvernement selon le contexte du pays.
Rédiger une proposition de mandat du comité binational d'environ 1 à 2 pages.	une proposition courte établissant <b>des grandes lignes</b> de la gouvernance conjointe est livrée comprenant les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif et attributions du comité conjoint en rapport avec les fonctions clé du mécanisme de coordination et les critères d'admissibilité 3-6</li> <li>• Composition</li> <li>• Structure</li> <li>• Statut et ancrage dans les CCM nationaux</li> </ul>
Organiser une réunion de concertation avec les deux secrétariats et le groupe de travail ad hoc.	les principales lignes de la proposition du mandat du comité binational sont discutées et des recommandations formulées.
Rédiger le mandat détaillé du comité binational sur la base des consultations nationales et de la séance de concertation et le présenter pour discussion dans une séance conjointe.	mandat détaillé du comité binational élaboré présenté au comité ad hoc comprenant les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif et attributions du comité conjoint conformément aux missions clés des instances de coordination et aux critères d'admissibilité 3-6</li> <li>• Statut et ancrage dans les CCM nationaux (lien avec l'OVS des CCM) décrits</li> <li>• Structure</li> <li>• Composition et désignation des membres</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise de décisions</li> <li>• Gestion de questions de conflit d'intérêt et d'éthique</li> <li>• Fonctionnement, logistique, communication avec les partenaires dont le RP)</li> <li>• Plan de travail budgétisé d'un an</li> <li>• Ressources financières pour son fonctionnement</li> </ul>
Effectuer une revue des documents de gouvernance.	revue des documents de gouvernances internes des deux CCM et changements proposés en mode de « track changes » pour alignement avec le mandat du comité binational.

## Livrables

Livrable	Contenu	Niveau d'effort
Proposition courte établissant <b>des grandes lignes</b> de la gouvernance conjointe. Il pourrait s'agir d'une présentation Power Point.	<p>Grandes lignes des composantes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif et attributions du comité binational en rapport avec les missions clés des instances de coordination et répondant aux critères d'éligibilité 3-6</li> <li>• Composition</li> <li>• Structure</li> <li>• Statut juridique</li> <li>• Degré d'ancrage aux CCM nationaux</li> <li>• Activités y afférant</li> </ul>	2,5 jours
Proposition du Mandat <b>détaillé</b> du comité binational rédigée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif et attributions du comité binational en rapport avec les missions clés des instances de coordination et répondant aux critères d'éligibilité 3-6</li> <li>• Composition</li> <li>• Structure</li> <li>• Statut juridique</li> <li>• Degré d'ancrage aux CCM nationaux</li> </ul>	3 jours

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités y afférant</li> </ul>	
Revue des documents internes de gouvernance effectuée.	Proposition de changements dans les documents internes de gouvernance en mode « track changes »	1,5 jour

**Rapports hiérarchiques** Le consultant travaillera en étroite collaboration avec le Secrétariat et le groupe de travail sur l'évolution de l'ICN.

Il incombe au Secrétariat des deux CCM de transmettre les livrables préliminaires et finaux au Fonds mondial (CCM Hub et Equipe pays) pour approbation.

**Format du rapports** Tous les rapports, notes et compte-rendus élaborés par le (la) consultant(e) sont rédigés en langue française. Les documents à déposer sont en formats papier et en formats électroniques en Word, Excel et Powerpoint.

**Niveau d'effort et période d'exécution** Le consultant dispose d'un niveau d'effort de **7 jours** pour une période de 35 jours.

---

## Profil recherché

### **A. Qualifications et compétences**

-Titulaire d'un diplôme d'études supérieures en santé publique, finances, administration publique ou administration des affaires, ou d

-Compétences en matière d'identification de problèmes en lien avec les thématiques santé ;

-Aptitudes d'écoute pour mener un processus de consultation dans l'animation des analyses des discussions ;

-Travailler avec le/la consultant (e) et les partenaires impliqués dans la riposte au VIH/Sida dans les deux pays pour mener à bien les consultations ;

-Renforcement des organisations

-Capacité d'analyse des données.

### **B. Expérience**

- Solide expérience dans l'établissement de partenariats dans des contextes politiques et de la médiation sur des questions et des prestations complexes aux niveaux national, régional et international.
- Maîtrise et expérience solides des questions stratégiques, organisationnelles, financières et de gestion.
- Bonne connaissance des processus du Fonds mondial et du fonctionnement des CCM .
- Excellente maîtrise du français (écrit / oral) et de la langue locale (en particulier de la langue la plus parlée par les représentants des populations clés).
- Excellente maîtrise Microsoft Office, en particulier Excel et Access, de la messagerie électronique, de la navigation sur Internet et des sites Web – essentiel.
- Excellente maîtrise de la communication écrite et orale

### **Souhaitable :**

- Bonne connaissance du contexte de la lutte contre le Sida dans le monde et en particulier en Algérie et en Tunisie
  - Bonne connaissance des systèmes de santé en Algérie et en Tunisie
-

- 
- Au moins trois mois d'expérience professionnelle (internationale ou nationale) en planification et en gestion dans le secteur communautaire.
  - Expérience en gestion de programmes de santé publique et de lutte contre des maladies, en particulier le VIH et le sida, la tuberculose et le paludisme.
  - Expérience reconnue/ avérée dans le domaine de la coordination entre plusieurs parties prenantes.
-